

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 15 avril 2024 à 11h45, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Monsieur Peter Villeneuve
Madame Élizabeth Boily
Madame Valérie Roy
Monsieur Sylvain Morel
Madame Sara Perreault

Madame Najat Tremblay est absente.

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général.

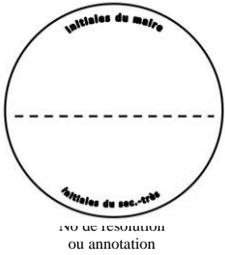
5 contribuables assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Dossiers généraux
 - a)
 - b)
03. Service de sécurité publique
 - a)
 - b)
04. Service travaux publics
 - a) Soumission 2024-008 – Fourniture de gravier
 - b) Prolongement rue secteur Chute-à-François
 - c) Offre de service Enviro Max – Plates-bandes Presbytère
 - d)
05. Service d'urbanisme et environnement
 - a) Rapport de comité
 - b) Dossier cour supérieure – Michel Grandisson
 - c)

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

06. Service des loisirs
 - a) Rapport de comité
 - b)
07. Service communautaire et culturel
 - a) Rapport de comité
 - b)



08. Lecture de la correspondance

09. Affaires nouvelles :

- a) _____
- b) _____
- c) _____

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Peter Villeneuve l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 7. b) Souper de la Fabrique
- 9. a) Billets soirée bénéfice Maison des Jeunes

2. Dossiers généraux

3. Service de sécurité publique

4. Service travaux publics

099-2024

4. a) Soumission 2024-008 – Fourniture de gravier

ATTENDU QUE la Ville a demandé des appels d'offres publics sur SEAO pour la fourniture de gravier;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé leur offre, soit :

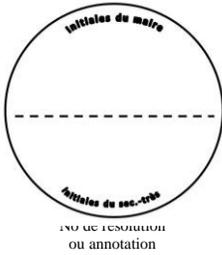
Sablière du Clan Rochefort.	12.10 \$ / tonne (tti)
Pic Construction.	12.65 \$ / tonne (tti)
Construction J.&R. Savard.	12.86 \$ / tonne (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sara Perreault, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit retenue la soumission de la Sablière du Clan Rochefort pour la fourniture de gravier au coût de 12.10 \$ / tonne (tti).

100-2024

4. b) Prolongement rue secteur Chute-à-François

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé de Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillers



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

QUE le conseil de Ville autorise la construction d'une ruelle située dans la portion nord du lot 6 462 272, mesurant plus ou moins 8 mètres de large par 54 mètres de profondeur, à l'ouest de la Chute-à-François.

4. c) Offre de service Enviro Max – Plates-bandes Presbytère

Dossier reporté

5. Service d'urbanisme et environnement

5. a) Rapport du comité

101-2024

Demande de dérogation mineure (03-2024) Jean-Sébastien Hudon

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Jean-Sébastien Hudon pour sa propriété située au 643 rue Villeneuve;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif la construction d'un garage ayant comme superficie 44.65m² au lieu du 40.81m² permis au règlement de zonage 707, soit 3.84m² de plus que ce qui est permis à l'article 5.5.1.1;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas d'impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la demande est raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jean-Sébastien Hudon et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

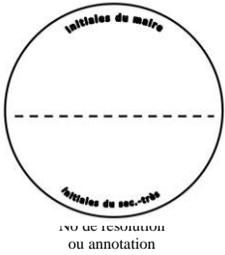
102-2024

Demande de dérogation mineure (04-2024) Ville de Saint-Honoré

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par la Ville de Saint-Honoré pour le 580 rue Laprise et le 701 rue Mailloux;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif la construction d'un CPE;

CONSIDÉRANT QUE la marge arrière du 580 rue Laprise serait de 5.03m au lieu de 10m (-4.97m) et la marge latérale du 701 rue Mailloux serait de 5.03m au lieu de 6m (-0.97m) contrevenant au règlement de zonage 707;



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

CONSIDÉRANT QUE les deux terrains appartiennent au CPE;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment et celui existant seront reliés par une passerelle;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée la Ville de Saint-Honoré et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

103-2024

Demande de dérogation mineure (05-2024) Romain Riverin

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Romain Riverin pour sa propriété située au 4010 chemin du Cap;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif la construction d'un garage ayant une hauteur totale de 21' au lieu du 18' permis au règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE le dénivelé de terrain est important entre l'emplacement de la résidence et le futur emplacement du garage;

CONSIDÉRANT QUE le garage ne sera pas plus haut que la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Romain Riverin et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

Demande de modification au règlement (02-2024)

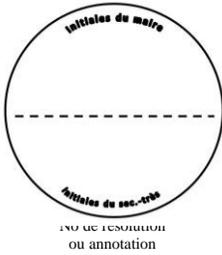
Demande reportée

104-2024

Demande de modification au règlement (03-2024)

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande de modification au règlement de zonage 707 pour modifier les points 1 et 2 de l'article 5.5.3.3;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de modifier le règlement de zonage 707 pour ne pas limiter la hauteur des haies;



CONSIDÉRANT QUE la demande est pour permettre plus d'intimité;

CONSIDÉRANT QUE c'est un écran naturel;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification au règlement de zonage en modifiant les points 1 et 2 de l'article 5.5.3.3.

105-2024

Demande de modification au règlement (04-2024)

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande de modification aux règlements de zonage 707 et de construction 709 pour modifier la définition de *Maison préfabriquée (ou sectionnelle)*;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de modifier la définition de *Maison préfabriquée (ou sectionnelle)* dans les règlements de zonage 707 et de construction 709 pour modifier le type de fondation autorisé pour la construction d'une résidence sur cran;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but la construction d'une résidence dont le terrain est en cran;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre plus de possibilités selon le sol;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification aux règlements de zonage et de construction en modifiant la définition de *Maison préfabriquée (ou sectionnelle)*.

106-2024

Demande d'avis de motion

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi sur les cités et villes, madame la conseillère Valérie Roy donne avis de motion concernant l'article 9.4.1 du règlement de zonage 707 pour les pensions et élevages canins.



107-2024

5. b) Dossier cour supérieure – Michel Grandisson

Il est proposé par Valérie Roy
appuyé de Élizabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit transféré à Me Gaston Saucier, le dossier suivant pour poursuite en cour supérieure :

- Michel Grandisson, 770 boulevard Martel – nuisances

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

6. Service des loisirs

6. a) Rapport du comité

Aucun rapport

7. Service communautaire et culturel

7. a) Rapport du comité

Aucun rapport

108-2024

7. b) Souper de la Fabrique

Il est proposé par Valérie Roy
appuyé de Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit faite une motion de félicitations à monsieur Jean-Arthur Morel et son équipe pour l'organisation du souper de la Fabrique.

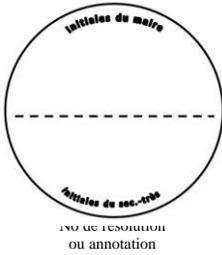
8. Lecture de la correspondance

9. Affaires nouvelles

109-2024

9. a) Billets soirée-bénéfice Maison des Jeunes

Il est proposé par Valérie Roy
appuyé de Élizabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

QUE la Ville de Saint-Honoré achète pour 100\$ de billets pour la soirée-bénéfice organisée par monsieur André Houde au profit de la Maison des Jeunes.

10. Période de questions des contribuables

- Échéancier travaux boulevard Martel
- Cabanon résidence
- Sortie d'urgence résidence

Je soussigné, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 12h07 par Peter Villeneuve.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général